



# Canadian Council on Animal Care Conseil canadien de protection des animaux

## CONSEIL CANADIEN DE PROTECTION DES ANIMAUX

### Fiche d'information

---

**HISTORIQUE :** En 1963, le Conseil de recherches médicales (CRM) a demandé au Conseil national de recherches du Canada (CNRC) de former un comité pour examiner la question du soin et de l'utilisation des animaux d'expérimentation au Canada. En 1968, le CCPA a été établi conformément à la recommandation du comité du CNRC de créer un programme de contrôle volontaire, exercé par des scientifiques de chaque établissement, assujetti à une évaluation par des pairs et engagé à l'égard de l'application de principes directeurs formulés par un organisme consultatif indépendant. Quatorze ans plus tard, soit en 1982, le CCPA a été incorporé en tant qu'organisme indépendant, autonome et à but non lucratif.

**MANDAT :** Le CCPA est l'organisme national de révision par les pairs ayant la responsabilité de la mise en place et du maintien des normes relatives au soin et à l'utilisation éthiques des animaux utilisés en science (c'est-à-dire en recherche, en enseignement et pour les tests) dans tout le Canada.

Le but du CCPA est de veiller dans l'intérêt du peuple canadien à assurer que lors de l'utilisation des animaux là où ils sont nécessaires, pour la recherche, l'enseignement et les tests, l'on applique des soins optimaux basés sur des normes scientifiques acceptables, et à promouvoir un niveau élevé de connaissance et de sensibilité inhérentes aux principes éthiques.

**STRUCTURE :** Financé conjointement par les deux plus importants organismes subventionnaires du Canada, les Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC) et le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada (CRSNG), le CCPA est composé de 22 organismes membres permanents et d'un maximum de trois organismes membres ayant un mandat à durée limitée, dont les représentants sont des scientifiques, des pédagogues et des délégués de l'industrie et du mouvement de protection des animaux.

Le comité de protection des animaux (CPA) constitue l'élément clé des programmes du CCPA. Ce type de comité est créé par les établissements qui participent à ces programmes. Le CPA, qui comprend des représentants du public, est responsable de la surveillance de tous les

aspects du soin et de l'utilisation des animaux ainsi que de travailler en collaboration avec les utilisateurs d'animaux, le personnel de soin aux animaux et l'administration de l'établissement.

**ACTIVITÉS : Évaluation et certification**

Le CCPA évalue et certifie les programmes de soin et d'utilisation des animaux des organismes qui mènent des travaux faisant appel à l'utilisation d'animaux en recherche, en enseignement, pour les tests ou pour la production (d'animaux ou de produits biologiques) à des fins scientifiques. Le programme de soin et d'utilisation des animaux d'un établissement est certifié en fonction de la conformité de cet établissement aux normes du CCPA. Le certificat de Bonnes pratiques animales – BPA<sup>MD</sup> est la preuve tangible qu'un établissement répond à des normes nationales élevées en ce qui a trait au soin et à l'utilisation des animaux. La participation aux programmes du CCPA est obligatoire pour les récipiendaires de fonds pour la recherche faisant appel à l'utilisation des animaux octroyés par des organismes subventionnaires fédéraux ou par des ministères et des organismes de réglementation fédéraux.

**Normes et directives**

Les normes du CCPA (les politiques et les lignes directrices) sont élaborées et révisées afin de répondre aux progrès dans le soin des animaux, aux besoins actuels et émergents dans le milieu de la recherche, de même qu'aux besoins du Programme des évaluations et de la certification du CCPA. Les normes du CCPA sont citées dans la réglementation de la majorité des provinces qui ont adopté une législation en la matière.

**Stratégie des Trois R**

Le concept des Trois R (c.-à-d. le remplacement, la réduction et le raffinement) appliqué à l'utilisation des animaux définit l'éthique des activités scientifiques. La promotion du respect des Trois R est assurée par chacun des programmes du CCPA. L'encouragement de la mise en œuvre de la stratégie des Trois R est appuyé par les activités du Programme des Trois R, notamment au moyen de ressources fournies sur le microsite du les Trois R (voir <http://troisr.ccac.ca/fr/alternatives/>).

**Éducation et formation**

Le CCPA crée de la documentation de référence et du matériel didactique, et en permet l'accès, pour les besoins en formation de tous les membres du personnel concernés par l'utilisation éthique des animaux en science. Ces ressources comprennent des modules de formation en ligne pour les utilisateurs d'animaux et d'autres outils didactiques comme des ateliers et des webinaires pertinents pour les membres de CPA et les professionnels de la santé animale.

**CONTACT :**

Pascale Belleau, M.Sc.  
Coordonnatrice de l'éducation, de la formation et des communications  
Conseil canadien de protection des animaux  
130, rue Albert, bureau 1510  
Ottawa (Ontario) K1P 5G4  
Tél. : 613-238-4031, poste 234  
Cell. : 613-808-6099  
Télec. : 613-238-2837  
Courriel : [pbelleau@ccac.ca](mailto:pbelleau@ccac.ca)  
Site Web : [www.ccac.ca](http://www.ccac.ca)

Août 2011